

13 floréal, au 2<sup>e</sup>

N<sup>o</sup> 2130

LIBERTÉ,  
FRATERNITÉ,



ÉGALITÉ,  
OU LA MORT.



# ADMINISTRATION

DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

## Décret

de la Convention Nationale du Neufième jour de floréal  
au second de la République française, une et indivisible.

Qui susçoit à l'embarquement de Jean François  
Ignace Monnet.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport  
de ses comités de législation et de sûreté générale sur la pétition  
de Jean François Ignace Monnet ex-Sacristain de l'Eglise  
de Nancy, en suite Vicaire Episcopal.

Décree qu'il est provisoirement suscis à l'embarquement du

**Décret de sursis à la déportation d'un suspect.  
Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, L 1524**

**A. Où est la devise ? Quelle est-elle ? En quoi diffère-t-elle de la devise actuelle ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**B. Repérer deux autres symboles de la République.**

- .....
- .....

**C. Quelle est la date du document selon le calendrier républicain ?  
À quelle date correspond-t-elle dans le calendrier grégorien ?**

- .....
- .....